



**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/6/12/Add.1
12 février 2001

FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Sixième réunion

Montréal, 12-16 mars 2001

Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire*

**ESPÈCES MIGRATRICES ET COOPÉRATION AVEC LA CONVENTION SUR LA
CONSERVATION DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

Note du Secrétaire Exécutif

Addendum

**ÉLÉMENTS POUR UN PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT ENTRE LE
SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE
ET LE SECRETARIAT DE LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION
DES ESPÈCES MIGRATRICES APPARTENANT À LA FAUNE SAUVAGE**

I. CONTEXTE

1. La présente note suggère quelques éléments pouvant faire l'objet d'un programme de travail conjoint entre le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique et le Secrétariat de la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS) destinés à l'attention de l'Organe Subsidaire chargé de fournir des Avis Scientifiques, Techniques et Technologiques (SBSTTA) lors de sa sixième réunion.

2. Le Secrétaire Exécutif a préparé cet addendum prenant en considération les programmes de travail adoptés au titre de la Convention sur la Diversité Biologique et les plans de travail des instruments CMS, ainsi que les quatre objectifs du Plan Stratégique de la CMS (2000-2005) adopté par la Conférence des Parties, à sa sixième réunion, tenue au Cap en 1999 (résolution 6.4).

3. Les questions trans-sectorielles identifiées par la décision V/21 de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique établissent le cadre pour l'organisation des éléments éventuels du plan de travail conjoint (Section II ci-dessous). La première partie de cette section porte sur les activités générales. La seconde partie présente des activités relatives aux questions multisectorielles spécifiques y compris la référence aux domaines thématiques pertinents. Les activités relatives à l'éducation et à la

* UNEP/CBD/SBSTTA/6/1.

/...

sensibilisation du public sont prévues dans les autres questions multisectorielles indiquées à la décision V/21. L'utilisation durable et l'approche fondée sur les écosystèmes sont combinées et comprennent les activités touristiques viables.

II. ÉLÉMENTS ÉVENTUELS POUR UN PROGRAMME DE TRAVAIL CONJOINT

1. Généralités

Objectif

Développer des approches conjointes entre les Secrétariats de la Convention sur les Espèces Migratrices appartenant à la Faune Sauvage (CMS) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui permettraient, à terme, une meilleure mise en œuvre des deux conventions en ce qui concerne les espèces migratrices et leur diversité.

Activités

- (a) *Activité 1:* Fournir des exemples des meilleures pratiques en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces migratrices et leurs habitats aux Parties à la Convention sur la Diversité Biologique et encourager les Parties à rendre compte dans leur rapports nationaux, au titre de la Convention, sur la Diversité Biologique de la portée de leurs actions en faveur des espèces migratrices au niveau national et de l'étendue de leur co-opération avec les autres États de l'aire de répartition.
- (b) *Activité 2:* Encourager les Parties aux deux conventions à intégrer la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et leurs habitats aux projets soumis pour financement au titre des Articles 20 et 21 de la Convention sur la Diversité Biologique.
- (c) *Activité 3:* Compiler et diffuser, à travers le mécanisme du centre d'échange de la Convention sur la Diversité Biologique, des études de cas pertinentes illustrant le rôle et l'importance des espèces migratrices dans tous les domaines thématiques et trans-sectorielles relevant de la Convention sur la Diversité Biologique, y compris notamment l'approche fondée sur les écosystèmes.
- (d) *Activité 4:* Promouvoir, en ce qui concerne les espèces migratrices, les éléments du programme relatifs à l'éducation et la sensibilisation du public (EPA) en cours de préparation au niveau de l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) en guise de suivi de la décision V/17, paragraphe 2, de la Conférence des Parties. Ces éléments du programme comprennent: la gestion des réseaux d'éducation/communication, la gestion des connaissances en éducation et communication ainsi que le renforcement des capacités à travers des approches des intéressés et des projets de démonstration.
- (e) *Activité 5:* Examiner les modalités de contribution du Registre Mondial des Espèces Migratrices (GROMS) aux programmes de travail au titre de la Convention sur la Diversité Biologique, y compris notamment l'élément A du programme de travail sur la biodiversité des eaux intérieures, l'élément 1 du programme de travail sur la diversité biologique des forêts et l'évaluation de l'état des lieux et des tendances de la biodiversité des forêts, l'élément sur l'évaluation dans le programme de travail sur la biodiversité des zones sèches et sub-humides, l'Initiative Taxonomique Mondiale, et l'élaboration de perspectives régionales et internationales (ex.: Perspective de la Biodiversité Mondiale).

Résultats escomptés

- (a) *Résultat 1:* Documentation indiquant les voies et moyens pour intégrer la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices dans les stratégies et plans d'action nationaux en matière de biodiversité (NBSAPs), tout en tenant compte du niveau de prise en charge de ces espèces migratrices.
- (b) *Résultat 2:* Questions intéressant les espèces migratrices comprises dans les projets soumis à financement à travers le mécanisme financier.
- (c) *Résultat 3:* Etudes de cas pertinentes portant sur les espèces migratrices dans tous les domaines thématiques et multisectoriels au titre de la Convention sur la Diversité Biologique diffusées par le biais du CHM pour favoriser une plus grande prise de conscience.
- (d) *Résultat 4:* Inclusion de toutes les questions relatives aux espèces migratrices dans le manuel issu de la mise en oeuvre du programme sur l'éducation et la sensibilisation du public (EPA).
- (e) *Résultat 5:* Contribution du GROMS aux programmes de travail pertinents au titre de la Convention sur la Diversité Biologique.

2. Problématiques trans-sectorielles

2.1. Zones protégées

Objectif

Il s'agit d'encourager la protection des habitats, importants pour les espèces migratrices et ce, à travers la création de réseaux de zones protégées, en s'appuyant sur l'approche fondée sur les écosystèmes.

Activités

- (a) *Activité 1:* Identifier les sites majeurs et les critères devant permettre de désigner et gérer les zones protégées, y compris les réseaux de zones protégées, qui satisfont les besoins spécifiques des espèces migratrices, telles que les tortues marines, les cétacés, les phoques, les poissons et les oiseaux migrateurs (objectif opérationnel 3.2 du programme de travail sur les zones marines et côtières; éléments 1 et 4 du programme de travail sur la diversité biologique de la forêt).
- (b) *Activité 2:* Identifier des projets pilotes et des initiatives de recherche visant à évaluer l'impact des zones protégées sur la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices (objectif opérationnel 3.2 du programme de travail sur les zones marines et côtières, éléments 1 et 4 du programme de travail sur la diversité biologique des forêts), et la diffusion de l'information pertinente par le biais du mécanisme du centre d'échange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique.
- (c) *Activité 3:* Inclure l'information relative aux besoins spécifiques des espèces migratrices dans l'étude sur documents intitulée "*La valeur et les effets des zones marines et côtières protégées sur la diversité biologique*" préparée par le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique afin de la soumettre au groupe d'experts *ad hoc* sur les zones marines et côtières protégées, dont la révision des instruments CMS en vue d'accompagner l'objectif opérationnel 3.1 du programme de travail sur les zones marines et côtières.
- (d) *Activité 4:* Inclure l'information relative aux besoins spécifiques des espèces migratrices dans le travail du groupe d'experts *ad hoc* sur la diversité biologique des forêts.

- (e) *Activité 5*: Encourager et promouvoir la recherche sur les effets des zones protégées ou zones fermées sur la taille et la dynamique de la population (objectif opérationnel 3.1 programme de travail des zones marines et côtières).
- (f) *Activité 6*: Préparer un rapport visant à identifier les écosystèmes des eaux intérieures, de l'agriculture, des zones marines et côtières, des forêts, des terres sèches et sub-humides et des montagnes et qui sont d'importance pour les espèces migratrices et qui comprenne une liste des espèces migratrices menacées vivant dans ces écosystèmes. Il est attendu que ce rapport contribue à l'élaboration ou la mise au point des programmes de travail sur la diversité biologique de ces écosystèmes.

Résultats escomptés

- (a) *Résultat 1*: Documents de contexte et esquisses d'orientations pour la désignation et la gestion des zones protégées et qui prennent en considération la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices.
- (b) *Résultat 2*: Une base de données des projets pilotes et des initiatives de recherche en cours évaluant les effets des zones protégées, ou des réseaux de zones protégées, sur la conservation de la diversité biologique, y compris la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices. Mise au point éventuelle de liens à cette base de données à partir des sites internet des deux secrétariats, avec possibilités d'aide en ligne.
- (c) *Résultat 3*: Etude sur documents complète intégrant l'information sur les espèces migratrices, en tant qu'il convient.
- (d) *Résultat 4*: Rapport du groupe de travail sur la biodiversité des forêts contenant des informations sur les espèces migratrices, en tant qu'il convient.
- (e) *Résultat 5*: Meilleure compréhension de la problématique des zones protégées et de la dynamique des populations.
- (f) *Résultat 6*: Un rapport sur les écosystèmes d'importance pour les espèces migratrices.

2.2. L'utilisation durable et l'approche fondée sur les écosystèmes

Objectif

Mettre au point une approche harmonisée entre les Secrétariats sur les questions de l'utilisation durable et l'approche fondée sur l'écosystème et de leurs rapports avec les programmes de travail relevant de tous les domaines thématiques.

Activités

- (a) *Activité 1*: Identifier des liens entre la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices et de leurs rapports avec tous les programmes de travail thématiques au titre de la Convention sur la Diversité Biologique.
- (b) *Activité 2*: Explorer les possibilités de coopération future pour la mise en œuvre de la résolution 6.2 de la CMS sur les prises accessoires au titre de l'objectif 2.1 du programme de travail sur la biodiversité marine et côtière, dont la collecte d'informations et les études de cas (y compris éventuellement une étude) sur les impacts des prises accessoires sur les espèces migratrices aux fins d'aider SBSTTA à établir des priorités en fonction de l'ampleur du problème (décision V/3, paragraphe 13, de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique).

- (c) *Activité 3:* Revoir des instruments de la CMS selon leur pertinence pour:
- (i) La gestion intégrée des zones marines et côtières (IMCAM) en vue de renforcer l'objectif opérationnel 1.1 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière ("Revoir les instruments existants pertinents à l'IMCAM et leur implication sur la mise en œuvre de la Convention"); et
 - (ii) Les approches intégrées, multi-sectorielles et holistiques et par écosystème de la diversité biologique des forêts pour renforcer l'élément 1 du programme de travail sur la biodiversité des forêts.
- (d) *Activité 4:* Promotion de la sensibilisation, du partage de l'information et de la formation sur la question des espèces migratrices pour les parties intéressées opérant dans le tourisme durable, et mise en œuvre d'un mélange souple d'instruments pour le développement d'un tourisme durable, tels que la planification intégrée et le dialogue entre toutes les parties intéressées qui doit également assurer la participation des populations autochtones, puisqu'il est lié à la mise en place d'orientations pour le tourisme durable dans les écosystèmes fragiles d'importance vitale pour les espèces migratrices (décision V/25, paragraphe 2, de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique).
- (e) *Activité 5:* Mettre à la disposition de la Convention sur la Diversité Biologique et, en particulier, son mécanisme du centre d'échange (CHM), des orientations et révisions découlant des instruments CMS, telles que l'Accord d'Afrique-urasie sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs (AEWA) (pertinent pour le programme de travail sur la biodiversité dans les eaux intérieures); les orientations de l'AEWA destinées à réduire les préjudices causés aux ressources halieutiques et d'autres formes de conflit entre les activités des oiseaux aquatiques et celles de l'homme (pertinentes pour le programme de travail dans le domaine de la biodiversité agricole); et les orientations découlant des instruments CMS et qui sont d'un intérêt direct pour le programme de travail sur la biodiversité forestière, à l'exemple des orientations sur les pratiques forestières soucieuses de la protection de la chauve-souris au titre de l'Accord relatif à la Conservation des Chauves-Souris en Europe (EUROBATS).
- (f) *Activité 6:* Soumettre des études de cas sur la relation entre les espèces migratrices et les pratiques agricoles (programme de travail dans le domaine de la biodiversité agricole); les espèces migratrices et la prévention de l'introduction, l'éradication ou le contrôle des espèces exogènes envahissantes (conformément au format en annexe à la décision V/8 de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique); l'approche fondée sur les écosystèmes et la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices, prenant en considération l'approche selon l'éventail de migrations; et sur la mise en œuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes dans la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers (élément 1 du programme de travail sur la biodiversité des forêts).
- (g) *Activité 7:* Affiner davantage la Stratégie Asie-Pacifique de Conservation des Oiseaux Aquatiques et la mise au point, au titre de la CMS, d'un accord multilatéral formel entre les Etats de la région (programme de travail sur la biodiversité des eaux intérieures); l'Accord CMS sur les Albatros et les Pétrels dans the l'Hémisphère Sud; et la mise en œuvre des accords CMS relatifs aux besoins des mammifères marins (programme de travail sur la biodiversité marine et côtière).
- (h) *Activité 8:* Déterminer comment les instruments CMS et la Convention sur la Diversité Biologique peuvent coopérer en vue de la création de corridors migratoires longeant les terres sèches et sub-humides en période saisonnière, comme le stipule l'activité 7 (l) de la partie B du programme de travail sur les terres sèches et sub-humides (décision V/23, annexe I), et faciliter la mise au point d'une initiative au profit des oiseaux aquatiques migrateurs du couloir Asie Centrale-Inde, et le développement de la Stratégie Asie orientale-Australie de Conservation des Oiseaux Aquatiques

Migrateurs et le couloir Asie orientale-Australie des Oiseaux Aquatiques Migrateurs. (Programmes de travail sur la biodiversité des eaux intérieures, la biodiversité marine et côtière, la biodiversité des terres sèches et sub-humides et la biodiversité des forêts.)

Résultats escomptés

- (a) *Résultat 1:* Inclusion des problématiques des espèces migratoires, en tant qu'il convient, dans les documents publiés dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique.
- (b) *Résultat 2:* Etudes de cas et document relatif aux prises/chasses accessoires.
- (c) *Résultat 3:* Examen, en tant qu'il convient, des problématiques des espèces migratrices dans les documents relatifs à l'IMCAM au titre de la Convention sur la Diversité Biologique.
- (d) *Résultat 4:* Inclusion des problématiques des espèces migratrices dans tous les documents, brochures et dépliants traitant du tourisme durable et une brochure distincte mise au point par la CMS et traitant de la problématique du tourisme durable et des espèces migratrices.
- (e) *Résultats 5 et 6:* Etudes de cas et orientations diffusées par le biais du mécanisme du centre d'échange (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique.
- (f) *Résultat 7:* Un guide méthodologique, pour la mise en oeuvre de l'approche fondée sur les écosystèmes, à la conservation et à l'utilisation durable des espèces migratrices.
- (g) *Résultat 8:* Esquisse d'un projet de stratégie sur les corridors et passages migratoires.

2.3. Indicateurs, évaluation et suivi

Objectif

Soutenir les efforts déployés par les Parties et les organisations internationales en vue d'améliorer l'utilisation des espèces migratrices comme indicateurs de diversité biologique; inclure les espèces migratrices en tant que groupe important dans les évaluations de la biodiversité; favoriser une plus grande compréhension des effets, sur les espèces migratrices, de la dégradation de leurs habitats; et mettre au point des méthodologies d'évaluation et de suivi des habitats importants pour ces espèces.

Activités

- (a) *Activité 1:* Echange d'études de cas, des meilleures pratiques, de rapports et données sur l'utilisation des espèces migratrices comme indicateurs de diversité biologique et leur utilisation dans les programmes d'évaluation et de suivi. Le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique formulera une série de principes, une liste des questions clés et une liste d'indicateurs disponibles et potentiels (décision V/7, paragraphe 1, de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique). Une série de données et d'intrants sur l'utilisation des espèces migratrices seront nécessaires dans ce contexte, y compris, en particulier, contributions à:
 - (i) la mise au point de l'élément C du programme de travail sur les écosystèmes des eaux intérieures, relatif au ré-examen des méthodologies d'évaluation de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures;
 - (ii) la mise au point de l'élément 3 du programme de travail sur la diversité biologique des forêts;

- (iii) la compréhension de la relation entre espèces migratrices et éléments d'évaluation des programmes de travail thématiques au titre de la Convention sur la Diversité Biologique, et soutien au processus régional d'ateliers de travail sur les indicateurs.
- (b) *Activité 2:* Collecte de l'information et études de cas sur la relation entre les espèces migratrices, le blanchissement du corail et la dégradation physique et la destruction des récifs de corail et de leurs habitats (décision V/3 de la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique).
- (c) *Activité 3:* Diffusion, en particulier par le biais du mécanisme du centre d'échange de la Convention sur la Diversité Biologique, des orientations mises au point par les instruments CMS, tels que l'EUROBATS (Orientations sur les méthodologies recommandées dans le suivi des espèces de chauves-souris en Europe) et l'AEWA (Orientations pour un protocole de suivi des oiseaux d'eau) afin d'informer les travaux au titre de la Convention sur la Diversité Biologique sur les indicateurs pertinents en matière de suivi.

Résultats escomptés

- (a) *Résultat 1:* Un rapport d'étape sur l'utilisation des espèces migratrices comme indicateurs de la diversité biologique et leur utilisation pour l'évaluation et le suivi de l'état des lieux et tendances de la diversité biologique.
- (b) *Résultats 2 et 3:* Orientations et études de cas sur l'évaluation et le suivi des espèces migratrices et de leurs habitats diffusées à travers le mécanisme du centre d'échange (CHM).

2.4. Initiative Mondiale en matière de Taxonomie (GTI)

Objectifs

Mettre au point des données taxonomiques sur les organismes invertébrés de prime importance servant de nourriture aux oiseaux qui utilisent des systèmes de mangroves pour la pause sur leurs routes de migration. Les mangroves constituent un écosystème prioritaire dans le projet du programme de travail GTI (UNEP/CBD/SBSTTA/6/10).

Activités

- (a) *Activité 1:* Identifier les principaux acteurs dans cet aspect de la taxonomie du palétuvier et de la recherche sur les écosystèmes en vue d'optimiser l'efficacité des projets à venir. On peut citer, parmi ces acteurs, l'*International Society for Mangrove Ecology*, l'*East Asian-Australian Shorebird Site Network*, *Wetlands International*, et le projet sur la biodiversité côtière à Ranong financé par l'Union Européenne.
- (b) *Activité 2:* Organisation d'ateliers de travail associant les principaux acteurs afin de faciliter la mise au point de propositions pour des projets pilotes. Des ateliers de travail sur les systèmes de mangroves en Afrique, Asie et les néotropiques, pour l'année 2001, sont déjà programmés dans le cadre du projet de plan de travail du GTI.
- (c) *Activité 3:* Sélection des experts sur les espèces migratrices à partir des registres d'experts dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique et la CMS en vue de leur participation aux activités GTI sur le court terme.

Résultats escomptés

- (a) *Résultat 1:* Liste des principaux acteurs dans la recherche en taxonomie et écosystème des mangroves.

- (b) *Résultat 2*: Guides taxonomiques aux invertébrés de la mangrove et qui sont d'une importance particulière pour les oiseaux migrateurs, y compris d'éventuels indicateurs; formation du personnel dans les ateliers de travail afin de leur permettre d'intervenir dans les processus d'identification et de suivi; et utilisation des données sur les espèces d'invertébrés dans l'évaluation de l'adéquation des sites et des protocoles pour la gestion de ces sites.
- (c) *Résultat 3*: Une meilleure considération des espèces migratrices dans le programme de travail GTI.
